

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 095-2014

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de
directive: ☐

N° d'affaire: 2014.0420

Déposée le: 25.03.2014

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Perina-Werz (Belp, PDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Densification du milieu bâti dans les petites communes

Le Conseil-exécutif est prié de modifier le règlement-norme pour les petites communes de manière à permettre la densification du milieu bâti également dans les territoires peu étendus.

Développement

Il faut intensifier l'utilisation des zones à bâtir dans les petites communes aussi. L'utilisation des constructions existantes doit pouvoir être maximisée. C'est ainsi que l'on pourra – et il le faut – réduire la consommation de terres cultivables à des fins d'habitation.

L'objectif est de promouvoir la densification et d'abroger ou d'adapter les directives – comme la règle du tiers pour l'aménagement de locaux d'habitation ou de travail dans les combles (art. 19, décret concernant le règlement-norme sur les constructions (DRN), RSB 723.13) – afin d'optimiser l'exploitation des espaces déjà bâtis et ainsi de protéger les terres cultivables.